

JOURNAL
DE
L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE
DU
NOUVEAU-BRUNSWICK

DEUXIÈME SESSION DE LA
61^e LÉGISLATURE, 2025-2026

L'HON. LOUISE IMBEAULT,
LIEUTENANTE-GOUVERNEURE

Fredericton (Nouveau-Brunswick)
le mardi 21 octobre 2025

PROCLAMATION

ATTENDU QUE j'ai lancé une proclamation déclarant la clôture de la première session de la soixante et unième Assemblée législative de la Province le 21 octobre 2025, à 11 heures ;

ET ATTENDU QUE j'ai jugé approprié de convoquer la deuxième session de la soixante et unième Assemblée législative de la Province, je lance par la présente une proclamation convoquant l'Assemblée législative le 21 octobre 2025, à 13 heures.



La présente proclamation est faite sous mon seing et sous le grand sceau de la Province, à Fredericton, le 11 septembre, en l'an de grâce deux mille vingt-cinq et en la quatrième année du règne de Sa Majesté.

PAR ORDRE DE LA LIEUTENANTE-GOUVERNEURE

Le procureur général,
Robert K. McKee, c.r.

L'administratrice,
Kathleen A. Quigg.

La deuxième session de la 61^e législature de la province du Nouveau-Brunswick ayant été convoquée pour aujourd'hui en vue de l'expédition des affaires, conformément à la proclamation précitée, les parlementaires sont réunis.

S.H. la lieutenant-gouverneure est annoncée. Invitée à faire son entrée, elle prend place au trône. Il lui plaît d'ouvrir la session par le discours du trône, dont voici le texte :

Observations liminaires

Madame la présidente, honorables parlementaires, invités et concitoyennes et concitoyens du Nouveau-Brunswick, bienvenue à l'ouverture de la deuxième session de la 61^e législature du Nouveau-Brunswick.

Nous reconnaissons respectueusement que le Nouveau-Brunswick est situé sur les territoires non cédés et non abandonnés des Wolastoqiyik, des Mi'gmaq et des Peskotomuhkatiyik. Nous cherchons à réparer et à reconstruire des relations significatives avec les peuples autochtones et à honorer ces terres qui portent les espoirs des générations futures. Cette reconnaissance témoigne de notre engagement constant à agir de façon à parvenir à une véritable réconciliation.

Dès son arrivée au pouvoir en novembre dernier, votre gouvernement s'est mis à l'oeuvre. Par conséquent, de nombreux changements positifs dans la province ont commencé à se produire. Toutefois, des défis subsistent.

Nous devons continuer à penser différemment, à faire preuve d'audace et à nourrir de grandes ambitions, tout en unissant nos efforts pour atteindre nos objectifs. Dans un monde en perpétuelle évolution, ce n'est pas toujours tâche facile, mais avec détermination et persévérance, il est possible de faire naître le changement.

Nous ouvrons la session de ce jour en soulignant la contribution de certains groupes et personnes qui nous inspirent et dont l'oeuvre résonne positivement dans la province.

Félicitations et hommages

De nombreuses personnes du Nouveau-Brunswick méritent une reconnaissance toute particulière de par leurs réalisations au cours de la dernière année.

Nous tenons à remercier tous ceux et celles qui ont veillé à la sécurité de notre province pendant les incendies de forêt survenus cet été, notamment les équipes de pompiers et les autres premiers intervenants, les employés des services publics, les nombreux bénévoles et les membres des collectivités, ainsi que les personnes venues de partout au Canada et du Maine pour prêter main-forte.

Toutes nos félicitations aux cinq personnes qui ont reçu de l'Ordre du Nouveau-Brunswick cette année : William Lloyd Hoyt, de Fredericton ; Richard (Rick) Hutchins, de Grand Lake ; le D^r Rodney Ouellette, de Dieppe ; Danielle Pelletier, de Fredericton ; et Cherrill Edwina Shea, de Saint John.

Nous félicitons les neuf personnes qui ont reçu, en 2025, un Prix d'excellence en éducation du secteur francophone, ainsi que les onze personnes qui ont reçu un Prix d'excellence en éducation du secteur anglophone.

Nous félicitons également Dawn Arnold, nouvelle sénatrice du Nouveau-Brunswick.

Nous félicitons les avocates et avocats du Nouveau-Brunswick qui ont été nommés conseillères et conseillers du roi au cours de la dernière année.

Bravo aux lauréates et lauréats des prix VIVE 2025 pour leur contribution exceptionnelle à la promotion de l'égalité entre les genres dans notre province.

Nous félicitons Michel Cardin, de Riverview, et Stephen Adrian White, de Moncton, qui tous deux ont reçu l'Ordre du Canada en 2025.

Bravo également aux meilleurs exportateurs néo-brunswickois de l'année, qui ont reçu le Prix d'excellence en exportation 2025.

Nous félicitons les neuf lauréates et lauréats des prix Étincelles, récompensés pour leur leadership en matière de pratiques innovantes et d'initiatives visant à créer des environnements d'apprentissage stimulants, sécuritaires et enrichissants, où les élèves peuvent s'épanouir.

Nous félicitons également les lauréates et lauréats de l'édition 2024 des Prix littéraires du Nouveau-Brunswick.

Nous rendons hommage aux cinq personnes récompensées lors de la Semaine de sensibilisation à la situation des personnes handicapées, dont Alicia Munn, qui a reçu le prix de l'honorable Andy Scott ; Repeat Boutique, qui a reçu le prix de reconnaissance de l'employeur ; et le Wabanaki Council on Disability, qui a reçu le prix provincial.

Félicitations à Brenda et à David Sansom, lauréats du prix Philanthropy in Action (philanthropie en action) de cette année.

Félicitations à Marie Doiron et à Ginny Hooper, lauréates du Prix d'alphabétisation 2025 du Conseil de la fédération, qui souligne les réalisations exceptionnelles, les pratiques innovantes et l'excellence dans le domaine de l'alphabétisation.

Félicitations également à Jessica Forbes, coordonnatrice provinciale de la prestation de services intégrés au ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, qui a reçu le prix de l'Institut d'administration publique du Canada dans la catégorie Leader émergent. Félicitations à Nicole Gervais, directrice générale des Services ministériels au Bureau du Conseil exécutif, qui a été présélectionnée pour le prix de l'Institut d'administration publique du Canada dans la catégorie Leader établi.

Bravo à Melissa Cummings, ingénieure, directrice de la Direction des services environnementaux du ministère des Transports et de l'Infrastructure, qui a reçu le Prix de leadership de l'Association des transports du Canada pour sa participation au Conseil de l'environnement et des changements climatiques de l'Association.

Nous félicitons les Martin Boys de Woodstock qui ont fait la fierté de la province en se rendant jusqu'à la finale de l'émission *Canada's Got Talent*. Un énorme bravo à Olivier Bergeron de Kedgwick qui s'est hissé parmi les 20 finalistes de la 23^e saison d'*American Idol*.

Toutes nos félicitations à Will Reynolds, qui a été repêché par le Kraken de Seattle, lors du repêchage 2025 de la Ligue nationale de hockey.

Félicitations également aux Wildcats de Moncton qui ont remporté le championnat 2025 de la Ligue de hockey junior Maritimes Québec.

Et bien sûr, nous félicitons tous les athlètes, les entraîneuses et entraîneurs, les officiels et les membres du personnel qui ont participé aux Jeux d'été du Canada de 2025 et qui ont fièrement représenté le Nouveau-Brunswick.

Condoléances

Nous prenons aussi un moment pour honorer la mémoire des personnes qui sont décédées au cours de l'année.

Nous rendons hommage à Antonine Maillet, romancière et conteuse acadienne de renom, reconnue pour sa contribution au tissu culturel de notre province et pour la fierté qu'elle manifestait envers son héritage acadien.

Nous sommes attristés par le décès de Daniel Légère, président de la Fédération des travailleurs et travailleuses du Nouveau-Brunswick, et ardent défenseur de la classe ouvrière néo-brunswickoise.

Nous pleurons la perte de Buzz Hargrove. Originaire de Bath, il a été président national du syndicat des Travailleurs canadiens de l'automobile de 1992 à 2008, année de sa retraite, et a défendu sans relâche les intérêts des travailleurs partout au pays.

Nous nous souviendrons aussi de Ron Turcotte, jockey accompli originaire de Drummond, surtout connu pour avoir mené Secretariat à la victoire lors de la Triple Couronne des courses de chevaux en 1973, et qui est ensuite devenu un ardent défenseur du Fonds pour les jockeys handicapés de façon permanente.

Introduction

Il y a un an, jour pour jour, les gens du Nouveau-Brunswick ont élu un gouvernement qui met l'accent sur leurs priorités : les soins de santé, le coût de la vie et l'éducation.

Depuis, votre gouvernement est passé à l'action et a travaillé sans relâche pour gagner la confiance des gens du Nouveau-Brunswick grâce à la transparence, à la collaboration, et à la prise de mesures concrètes.

À l'aube de cette nouvelle session législative, votre gouvernement reconnaît qu'il reste encore beaucoup à faire pour atteindre nos objectifs communs, mais il est enthousiaste à l'idée de poursuivre sur sa lancée.

Si la dernière année nous a appris quelque chose, c'est qu'il n'existe pas de solution unique pour relever les défis auxquels nous faisons face : le travail en partenariat et l'écoute mutuelle sont indispensables pour faire avancer les choses.

Votre gouvernement sait qu'il ne suffit pas de fixer des objectifs et de s'employer à les atteindre, mais qu'il faut les concevoir pour qu'ils soient à la fois stratégiques et mesurables. En tant que province, nous devons être en mesure d'évaluer notre réussite et de faire preuve de souplesse en adaptant notre approche au besoin, afin d'obtenir les résultats escomptés.

En janvier dernier, le gouvernement a présenté 15 paramètres de responsabilisation liés à des objectifs prioritaires clés dans les domaines de la santé, de l'éducation, du logement, de l'environnement et de l'économie. Il a aussi établi des cibles pour ces indicateurs. Non seulement pour faire le suivi des progrès réalisés, mais aussi pour orienter les décisions à venir et assurer une transparence totale envers les gens du Nouveau-Brunswick.

Aujourd'hui, votre gouvernement mettra en lumière certaines réalisations, la façon dont les progrès ont été mesurés et les répercussions sur la population. Toutefois, l'accent sera mis sur les prochains chapitres. En effet, le présent discours du trône indiquera les mesures qui seront prises pour améliorer la vie des gens du Nouveau-Brunswick au moment où votre gouvernement amorce la deuxième année de son mandat.

Soins de santé

Le système de soins de santé de notre province est confronté à des défis de taille qui persistent. Un changement transformationnel s'impose pour que chaque personne au Nouveau-Brunswick puisse recevoir des soins opportuns et respectueux, à proximité de son domicile.

La vision du gouvernement est celle d'un système de santé connecté et réactif, qui met les gens au cœur des soins de santé. Un plan provincial en ce sens vient d'ailleurs d'être publié. La réussite de ce plan sera mesurée à l'aide d'indicateurs de rendement clairement définis.

Soins primaires

Selon le Conseil de la santé du Nouveau-Brunswick, seuls 77 % des gens du Nouveau-Brunswick ont accès à un fournisseur de soins primaires. Le gouvernement fera passer à 81 % d'ici 2026 le nombre de personnes ayant accès à un médecin ou à un membre du personnel infirmier praticien. Toutefois, sachant que l'accès à des soins primaires n'est qu'un début, le gouvernement portera à

33,4 % le nombre de personnes qui ont accès à un médecin ou à un membre du personnel infirmier praticien dans un délai de cinq jours en 2026.

Il s'est engagé à mettre sur pied 10 équipes de soins en collaboration d'ici la fin de 2025. Votre gouvernement est passé à l'action dès le premier jour et a pris des mesures concrètes sans tarder. Au cours des sept derniers mois, il a établi sept équipes de santé familiale qui sont situées à Campbellton, à Moncton, à Miramichi, à Carleton-Nord, dans le Tantramar, à Lamèque et à Fredericton. Au moins trois autres équipes collaboratives de santé familiale seront ajoutées d'ici la fin du mois de décembre. Grâce à ces équipes, plus de 10 000 patients ne figurent plus sur une liste d'attente pour obtenir des soins de santé primaires dans des collectivités partout au Nouveau-Brunswick.

En 2026, dix autres équipes de santé familiale seront mises sur pied dans des collectivités de la province.

D'ici la fin de 2028, au moins 30 équipes de santé familiale auront été établies partout au Nouveau-Brunswick — veillant ainsi à une prestation de soins personnalisés à proximité du chez-soi, accessibles au moment où l'on en a besoin.

Les régies régionales de la santé poursuivent leur collaboration avec les médecins, le personnel infirmier praticien, les pharmaciennes et pharmaciens, les spécialistes de la santé mentale, les travailleuses et travailleurs sociaux et bien d'autres des collectivités afin de mettre sur pied des équipes de soins, de moderniser les centres de santé communautaires actuels et de faciliter l'accès aux soins primaires. Au fur et à mesure que ces équipes se consolideront, les gens du Nouveau-Brunswick recevront les bons soins, au bon moment, de la bonne personne.

Effectif des soins de santé

Nous devons également nous assurer de prendre soin de celles et ceux qui veillent sur la santé de la population. C'est pourquoi l'une des premières mesures prises par votre gouvernement à son arrivée au pouvoir a été d'accorder des primes de reconnaissance et de maintien en poste au personnel infirmier. Votre gouvernement est heureux de confirmer que la deuxième prime de 5 000 \$ a été versée plus tôt cette année.

Plus tard cette semaine, le gouvernement et le Syndicat des infirmières et infirmiers du Nouveau-Brunswick signeront une nouvelle entente qui reflète une volonté d'engagement commune d'appuyer le rôle essentiel que jouent les infirmières et les infirmiers dans la prestation des soins à la population.

Votre gouvernement continue de bonifier la formation offerte ici chez nous aux professionnels de la santé. Par l'élargissement des programmes de formation actuels, l'élaboration de nouveaux programmes dans des domaines de santé prioritaires et l'avancement des initiatives de mentorat et de leadership, il contribue à la consolidation d'un effectif fort et mobilisé.

Accroître le nombre de fournisseurs de soins de santé qui travaillent au Nouveau-Brunswick est une priorité pour votre gouvernement. Les efforts se poursuivront dans les années à venir pour réaliser ce qui suit : renforcer les activités de

recrutement partout au Canada ; diriger le recrutement international ciblé dans les marchés à rendement élevé et fournir de l'aide aux candidats prioritaires pour leur déménagement et leur établissement.

Les améliorations apportées à l'infrastructure du Centre de formation médicale du Nouveau-Brunswick permettront d'ajouter huit nouvelles places en formation médicale de premier cycle, portant ainsi la capacité totale à 40. Grâce à ces améliorations et au renouvellement d'une entente quinquennale entre la faculté de médecine de l'Université Dalhousie, l'Université du Nouveau-Brunswick et le gouvernement, 80 places seront disponibles aux étudiantes et étudiants en médecine du Nouveau-Brunswick en 2026. Ces ententes aideront à établir un bassin solide et stable de futurs médecins au Nouveau-Brunswick.

Une enveloppe de 6,5 millions de dollars a été affectée à un programme de bourses visant à rembourser une part des dépenses engagées par les personnes qui suivent une formation en soins paramédicaux ou en technique d'urgence médicale au Nouveau-Brunswick. De plus, la planification du premier programme de physiothérapie de la province, à l'Université de Moncton, est en cours.

Conscient de l'importance de soins culturellement sûrs, durables et équitables pour les Autochtones du Nouveau-Brunswick, votre gouvernement a lancé en septembre un forum bilatéral sur la santé. Ce forum permet aux Premières Nations et au gouvernement de collaborer à des programmes qui favorisent la santé et le mieux-être des Autochtones, tout en produisant des résultats concrets et mesurables. Au cours de la prochaine année, des travaux sur les priorités en matière de santé des Premières Nations établies dans le cadre du forum s'amorceront.

Votre gouvernement est aussi résolu à rendre les soins de santé accessibles et abordables pour les femmes. La toute première mesure qu'il a prise lors de son entrée en fonction a été l'abrogation du Règlement 84-20, offrant ainsi plus de choix en matière de reproduction à la population du Nouveau-Brunswick.

Il a également honoré sa promesse d'aider les personnes du Nouveau-Brunswick à fonder une famille, en investissant plus de 1,9 million de dollars pour faciliter l'accès aux traitements de fertilité.

En date de septembre 2025, plus de 623 familles ont obtenu des soins depuis l'ouverture du Centre des sages-femmes de Fredericton. En 2026, votre gouvernement embauchera d'autres sages-femmes pour le centre. Les efforts se poursuivent pour renforcer les partenariats et ainsi faciliter l'expansion de ces services dans la province. Des fonds ont été alloués pour soutenir ces efforts, ainsi que pour la formation et le perfectionnement des sages-femmes du Nouveau-Brunswick.

Santé numérique

Conscient des retombées positives de la technologie sur les soins de santé au Nouveau-Brunswick, le gouvernement intensifiera son recours aux solutions numériques en 2026, dans le but d'assurer une prestation homogène des soins pour les gens du Nouveau-Brunswick et leur famille.

Le service MaSantéNB continue d'être largement utilisé : en effet, plus de 200 000 personnes consultent désormais leurs renseignements médicaux sur le site Web ou l'application mobile. Pour mieux répondre aux besoins de la population, de nouveaux outils en ligne ont été ajoutés, dont un tableau de bord, mis en ligne récemment, indiquant la durée moyenne du séjour dans les services d'urgence de la province.

Votre gouvernement a contribué à l'aménagement d'une salle d'opération hybride à l'Hôpital régional Dr Everett Chalmers de Fredericton, qui combine les installations d'une salle d'opération classique et des appareils d'imagerie médicale de pointe. Les médecins peuvent ainsi poser des diagnostics et pratiquer des interventions chirurgicales complexes et minimalement invasives en un seul et même endroit.

Votre gouvernement collabore également à la normalisation de la transmission et de l'interprétation des images médicales dans l'ensemble du système de santé, améliorant ainsi l'efficacité et garantissant aux cliniciennes et cliniciens un accès sécurisé et en temps réel aux services d'imagerie médicale où qu'ils se trouvent. L'accès à un dossier d'imagerie médicale unique, protégé et complet contribuera à améliorer la prestation des soins.

En collaboration avec les fournisseurs de soins primaires, votre gouvernement investit dans la modernisation des dossiers médicaux, afin de mieux organiser les renseignements qu'ils contiennent et d'en faciliter l'accès. Ces mesures, de même que la mise à profit de l'intelligence artificielle pour dresser le résumé des visites cliniques, permettront de réduire le fardeau administratif du personnel des soins de santé. De plus, en numérisant les formulaires utilisés par Ambulance Nouveau-Brunswick et le Programme extra-mural, le gouvernement réduira les chevauchements et favorisera une transition plus sûre entre le domicile et les milieux communautaire et hospitalier.

Santé mentale

Votre gouvernement s'est donné comme priorité d'améliorer l'accès aux services de santé mentale.

Ainsi, des investissements ont été réalisés dans des lits de traitement partout dans la province pour s'assurer qu'il y a un lit pour quiconque en a besoin, quand il le veut. Un établissement de 50 lits ouvrira également ses portes à l'été 2026 pour accroître le soutien offert aux personnes aux prises avec des problèmes complexes liés à la consommation de substances.

Au printemps 2026, un projet de loi sera déposé en vue de créer un poste de défenseur de la santé mentale, pour que les familles du Nouveau-Brunswick aux prises avec des problèmes de santé mentale et qui évoluent dans le système puissent compter sur un allié de taille.

De plus, l'élargissement de l'accès au tribunal de la santé mentale et des dépendances est en cours de manière à promouvoir des solutions de rechange au système judiciaire. Ainsi, un nouveau programme spécialisé de déjudiciarisation à Moncton, axé sur les personnes aux prises avec des problèmes de dépendances

et de santé mentale, offre désormais des traitements et vise à réduire les rechutes. Le gouvernement est résolu à étendre le modèle du tribunal de la santé mentale à d'autres régions de la province, et la prochaine collectivité à en bénéficier sera sélectionnée en 2026.

Aînés et soins de longue durée

Votre gouvernement est déterminé à soutenir les personnes âgées. Le vaccin contre le virus respiratoire syncytial est désormais offert gratuitement aux personnes âgées et aux personnes vulnérables, notamment aux personnes de 60 ans ou plus vivant dans un établissement résidentiel pour adultes ou un établissement de soins de longue durée, pour les garder en bonne santé.

Votre gouvernement veut aider les personnes âgées à demeurer chez elles aussi longtemps qu'elles le souhaitent. Le programme Foyers de soins sans murs, qui ne cesse de croître, contribue à améliorer la qualité de vie des personnes âgées et permet de leur offrir du soutien adapté. Depuis novembre 2024, cinq nouveaux sites ont été approuvés, portant le nombre total à 30.

En 2026, le gouvernement fera passer ce nombre à 40. Pour aider encore davantage les personnes âgées à rester dans leur domicile, votre gouvernement investira 10 millions de dollars, au cours de l'exercice financier, afin de rendre les soins à domicile plus abordables.

En 2026, l'intégration d'aides aux services de soutien à la personne au Programme extra-mural du Nouveau-Brunswick renforcera encore plus l'offre de soins aigus à domicile, de soins de réadaptation et de soins palliatifs, permettant ainsi à encore plus d'aînés de rester chez eux grâce à des mesures de soutien adéquates.

Les personnes âgées qui ne peuvent plus vivre chez elles doivent être en mesure d'obtenir une place dans un établissement de soins de longue durée. En septembre, 1 129 personnes étaient inscrites sur la liste d'attente. L'objectif est de prévenir toute nouvelle augmentation de ce nombre, en utilisant les lits vacants de tous les niveaux et en renforçant les initiatives axées sur le vieillissement chez soi. En outre, la signature d'un accord avec le Conseil des syndicats des foyers de soins du Nouveau-Brunswick, récemment, permettra d'augmenter le salaire des préposés aux services de soutien à la personne, des membres indispensables de nos établissements de soins de longue durée.

En reconnaissance des défis auxquels fait face notre population âgée croissante, votre gouvernement mettra également en place une stratégie sur la démence, de même que des services d'orientation destinés aux personnes atteintes de cette maladie en 2026.

Vie abordable et logement

La montée des prix continue de poser un défi à un trop grand nombre de personnes au Nouveau-Brunswick.

Pour leur venir en aide, le gouvernement s'est empressé de mettre en place un certain nombre de mesures visant à favoriser l'abordabilité, dont une remise de 10 % sur la consommation d'électricité résidentielle, en janvier dernier.

Le financement du Programme éconergétique amélioré, qui fournit gratuitement des services d'étanchéisation et d'isolation et des thermopompes aux propriétaires qui chauffent leur domicile au moyen de plinthes électriques ou au mazout, a également été bonifié.

Votre gouvernement a reconnu que les gens du Nouveau-Brunswick ne pouvaient plus continuer de composer avec l'augmentation des tarifs d'Énergie NB et les pressions financières que subissent l'entreprise et ses clients. Le gouvernement a donc pris des mesures concrètes en exigeant l'examen approfondi indépendant d'Énergie NB, dans le but de s'assurer que toutes les mesures possibles sont prises pour offrir des tarifs d'électricité stables et concurrentiels, garantir la fiabilité du service et, ultimement, veiller à ce que le service soit en mesure de gérer la croissance de manière abordable et viable. Un rapport final est prévu d'ici mars 2026. Les données ainsi recueillies orienteront les décisions futures concernant Énergie NB et serviront à mettre à jour la stratégie énergétique de la province.

Votre gouvernement reste déterminé à réduire de 0,07 \$ le prix de l'essence en éliminant la majoration liée au coût du carbone afin de permettre aux consommateurs d'économiser de l'argent à la pompe d'ici la fin de l'année.

Lors de la dernière session législative, le gouvernement a imposé un gel de la valeur aux fins d'imposition dans le cadre de l'évaluation foncière pour 2026. Ce gel d'un an a été adopté pour offrir une aide immédiate aux contribuables et améliorer la prévisibilité alors que les travaux pour réformer le système d'impôt foncier de la province se poursuivent.

Le gouvernement s'est engagé à créer un régime d'impôt foncier plus prévisible, transparent, équitable et stable pour l'année d'imposition 2027 et les années subséquentes. En 2026, il élargira le programme du régime de versements égaux pour y inclure plus de types de biens fonciers, en faisant profiter ainsi plus de 460 000 propriétaires qui répondent aux critères. Le gouvernement a également conclu la phase de découverte du projet d'impôt foncier et mettra à profit l'information recueillie pour concevoir des solutions pertinentes qui seront mises en oeuvre à partir de l'année d'imposition 2027.

L'abordabilité du logement reste un défi pour les gens du Nouveau-Brunswick, qui méritent tous un chez-soi sûr et abordable.

Pour répondre à cette demande, le gouvernement s'est fixé pour objectif d'accroître le nombre de mises en chantier de logements, y compris des logements abordables.

Votre gouvernement s'est engagé à faciliter la mise en chantier de 6 000 nouveaux logements par année. C'est pourquoi il a supprimé la portion provinciale de la TVH sur la construction d'immeubles à logements multiples dès son arrivée au pouvoir.

Votre gouvernement a atteint les cibles qu'il s'était fixées en matière de logements abordables et a lancé 320 mises en chantier en 2025.

À cela viendront s'ajouter 430 autres logements abordables en 2026. Le gouvernement ajoutera un total de 1 760 logements abordables d'ici 2029.

Des mesures ont également été prises pour rendre les loyers plus abordables. Un plafonnement de l'augmentation des loyers est entré en vigueur en février 2025, limitant à 3 % l'augmentation annuelle maximale en vertu de la *Loi sur la location de locaux d'habitation*.

Ce plafonnement est évalué chaque année et restera à ce niveau jusqu'en 2026.

En outre, plus de 10 000 ménages ont été approuvés dans le cadre du programme de prestation d'aide au loyer versée directement aux locataires depuis le lancement de ce dernier. En 2025-2026, Habitation NB s'est engagée à offrir une aide financière à 2 500 ménages supplémentaires ; au 31 août, 2 457 nouveaux ménages avaient été approuvés.

En juillet, Habitation NB a lancé deux nouveaux projets pilotes vers lesquels des personnes handicapées et des jeunes en situation de précarité de logement pourront être aiguillés. Habitation NB continuera d'offrir ces programmes aux populations vulnérables du Nouveau-Brunswick.

En mars, le gouvernement a annoncé une entente entre le Nouveau-Brunswick et le Canada concernant le Fonds canadien pour les infrastructures liées au logement. À ce jour, cette entente a permis de construire plus de 5 500 logements.

Votre gouvernement a adopté l'approche « Le logement avant tout » pour réduire le nombre de personnes en situation d'itinérance chronique. En septembre, il a mis sur pied un groupe de travail ministériel qui se penchera sur l'itinérance. Ce groupe de travail, composé de ministres et de sous-ministres, coordonne les efforts des ministères responsables du logement, du développement social, des gouvernements locaux, de la justice et de la sécurité publique, ainsi que des services de traitement des dépendances et de santé mentale afin de mener une action rapide. Un plan d'action sera achevé d'ici la fin de l'année.

En septembre 2024, 1 050 personnes étaient en situation d'itinérance chronique, ce qui signifie qu'elles avaient été sans-abri pendant plus de six mois au cours de la dernière année. Votre gouvernement prend des mesures concrètes pour réduire ce nombre de 40 % et le faire passer à 621 d'ici 2028. Son objectif ultime est de mettre un terme à l'itinérance chronique, en travaillant avec ses partenaires et en aiguillant les gens vers des programmes de logement supervisé et d'autres programmes d'aide.

Habitation NB, en partenariat avec le ministère du Développement social, a créé un fonds d'urgence de 7,4 millions de dollars pour 2025-2026 pour aider les fournisseurs de logements communautaires sans but lucratif remplissant les conditions requises. Ce fonds sera affecté à des projets « prêts à démarrer » de

logements supervisés et de logements de transition et au maintien de refuges menacés.

Ce financement d'urgence pourrait permettre de créer jusqu'à 141 logements et de maintenir les places nécessaires dans les refuges d'ici avril 2026.

Un plan pluriannuel d'investissements dans les logements supervisés et les services connexes est en cours d'élaboration, en collaboration avec d'autres ministères et des parties prenantes. Il sera rendu public au début de 2026.

Pour appuyer ces mesures, le ministère des Transports et de l'Infrastructure a entrepris un inventaire qui s'échelonnait sur plusieurs années afin de valider le registre des biens et de répertorier les biens excédentaires. Il compte ainsi dégager des données claires et accessibles sur la propriété, afin de faciliter la prise de décisions rapides et fiables pour soutenir les efforts du gouvernement en matière de logement.

Éducation

En investissant dans la prochaine génération, votre gouvernement assure l'avenir de la province — un avenir qui commence à se construire dès la petite enfance.

Le gouvernement a investi 7,24 millions de dollars pour augmenter les salaires des personnes éducatrices de la petite enfance. Cet investissement favorise le recrutement et la fidélisation, en plus de reconnaître le rôle crucial de ce secteur pour notre province et son avenir.

En 2026, la Direction de l'égalité des femmes procédera à l'examen des salaires et poursuivra sa collaboration avec le personnel éducatif de la petite enfance pour améliorer les conditions de travail.

Des investissements ont également été réalisés en vue d'élargir l'accès aux services de garde et d'en améliorer la qualité, dans le cadre des efforts visant à réduire les listes d'attente des garderies.

Le gouvernement a attribué 3 600 places en garderie désignée et il travaille avec les établissements de garderie éducative afin de les ouvrir d'ici le 31 mars 2026.

De plus, pour répondre aux préoccupations des exploitants de garderies, un projet de loi visant à simplifier les procédures et à réduire leur fardeau administratif sera présenté au cours de la session.

Votre gouvernement s'est donné l'objectif de stabiliser les salles de classe et d'investir dans les priorités des parents du Nouveau-Brunswick : améliorer la littératie et la numératie et diminuer l'absentéisme chronique.

En août, votre gouvernement a lancé des consultations publiques en vue de l'élaboration des prochains plans d'éducation de la province. Ces consultations se poursuivront tout l'automne. Les nouveaux plans seront rendus publics en 2026. Ils engloberont le secteur de l'apprentissage et de la garde des jeunes enfants ainsi que le système scolaire public de la maternelle à la 12^e année.

Les compétences en lecture sont la pierre angulaire de l'apprentissage. Elles améliorent la qualité de vie des jeunes néo-brunswickois et les aident à se préparer pour l'avenir. C'est pourquoi il est impératif d'améliorer les résultats des élèves en littératie. D'ici 2028, le gouvernement entend augmenter les résultats des évaluations à 56 % dans le programme d'anglais principal, à 69,4 % en immersion française et à 75,9 % dans le secteur francophone.

Votre gouvernement s'est aussi fixé comme objectif de diminuer l'absentéisme à 29 % en 2026 et à 26 % d'ici 2028. Les deux systèmes scolaires continueront à travailler avec le ministère pour en étudier les causes fondamentales.

Le gouvernement facilite l'accès à l'apprentissage du français langue seconde en laissant aux écoles plus de souplesse dans la mise en oeuvre des programmes et en maintenant les points d'entrée actuels en immersion. Ces changements, instaurés en septembre dernier, répondent aux commentaires des élèves, des familles et des enseignantes et enseignants. Ils visent à améliorer les résultats de l'apprentissage du français partout dans la province.

Pour avoir l'énergie et la concentration nécessaires pour apprendre, les élèves doivent pouvoir commencer leur journée par un bon déjeuner. Depuis septembre, toutes les écoles publiques de la province offrent un déjeuner gratuit aux élèves. Ce programme constitue un outil précieux pour favoriser la réussite scolaire, en plus d'alléger le fardeau financier des familles.

De plus, votre gouvernement travaille avec des partenaires pour que toutes les écoles du Nouveau-Brunswick puissent offrir aux élèves des dîners sains à des prix abordables à compter de septembre 2026.

Le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance achève l'élaboration d'une stratégie pour fidéliser et recruter du personnel enseignant. L'été dernier, des partenaires clés ont participé à la préparation de plans d'action afin de faire avancer les efforts décrits dans la stratégie. Ceux-ci, de même que la stratégie, seront rendus publics cet automne.

Afin de s'assurer que les écoles disposent de locaux adéquats ainsi que de l'espace nécessaire pour accueillir le nombre croissant d'élèves dans la province et leur offrir un enseignement de qualité, le gouvernement a annoncé huit nouveaux projets d'infrastructure l'an dernier. D'autres projets seront dévoilés dans le budget de capital.

Les travaux de construction de la nouvelle école dans la péninsule centrale de Saint John et de l'école de la maternelle à la 5^e année dans le secteur nord de la ville, ainsi que de leurs carrefours communautaires respectifs se poursuivront cette année, de même qu'à la nouvelle école de la maternelle à la 8^e année de Campbellton et à l'école de la maternelle à la 12^e année de Shediac. Les travaux d'agrandissement et de modernisation à mi-vie se poursuivront à l'école de Tabusintac et à la Polyvalente Louis-J.-Robichaud respectivement.

Le ministère du Développement social travaille à faire augmenter le taux de diplomation secondaire des enfants et des jeunes pris en charge en les aidant à

rester à l'école. De plus, en 2026, la construction d'un centre de traitement provincial pour les jeunes devrait s'amorcer. Il s'agit d'un établissement de huit lits offrant des soins multidisciplinaires aux jeunes de 12 à 18 ans aux prises avec des problèmes complexes de santé mentale.

Le ministère du Développement social prépare actuellement un plan intitulé « Des actions aux résultats », qui met l'accent sur la prévention, afin de garantir les meilleurs résultats possibles pour les enfants, les jeunes et les jeunes adultes de la province. Ce plan comprend un programme pilote qui sera mis à l'essai dans deux régions de la province en 2026 et qui vise à fournir de l'aide aux familles avant que la situation ne devienne critique.

En outre, le Ministère appuie les jeunes dans leur transition vers l'âge adulte, en leur offrant des possibilités de formation, d'éducation et d'emploi.

La bourse d'études pour les jeunes pris en charge est destinée aux personnes anciennement prises en charge qui n'ont peut-être pas les moyens de poursuivre des études postsecondaires. Vingt-cinq élèves ont reçu une bourse pour l'année scolaire 2024-2025 et 111 élèves ont présenté une demande pour l'année scolaire 2025-2026.

Développement économique

Le Nouveau-Brunswick entre dans une difficile période d'incertitude économique. La province ne perçoit plus les recettes records des dernières années et les droits de douane américains déstabilisent l'économie néo-brunswickoise qui est axée sur les exportations, en grande partie vers les États-Unis. La croissance ralentit. Les coûts augmentent. Les stratégies d'investissement prennent une autre tangente. Votre gouvernement est conscient que ces pressions appellent une réaction prudente et une prise de décision réfléchie.

Malgré les obstacles à l'horizon, le gouvernement demeure résolu à protéger la population du Nouveau-Brunswick, à épauler les entreprises, les travailleuses et les travailleurs touchés et à veiller à ce que notre province continue à se développer de façon constante, résiliente et orientée vers l'avenir.

La vigueur de notre économie est à la base de la prospérité de notre province. Votre gouvernement réalise des investissements stratégiques non seulement qui auront des retombées à court terme sur le développement économique, mais qui façonneront aussi l'avenir des prochaines générations.

Grâce à sa position stratégique, le Nouveau-Brunswick est idéalement placé pour contribuer à divers projets d'envergure nationale, ce qui aidera les citoyennes et citoyens à trouver des emplois bien rémunérés ici.

Le Nouveau-Brunswick compte deux ports internationaux reliant les entreprises canadiennes aux marchés mondiaux.

Les projets de modernisation des ports de Saint John et de Belledune regroupent des améliorations ferroviaires, des agrandissements, des mesures de protection

contre l'érosion et de nouvelles infrastructures visant à éliminer les goulots d'étranglement, à exploiter la capacité d'exportation et à faire des ports du Nouveau-Brunswick des plaques tournantes de classe mondiale pour les marchandises conteneurisées, les produits énergétiques, les minéraux et les carburants propres.

La mine Sisson contient l'un des plus grands gisements de tungstène non exploités au monde, ainsi que d'importantes ressources en molybdène. Avec les travaux de faisabilité à jour se déroulant actuellement, le projet est en passe de devenir une source majeure de minéraux critiques essentiels à la sécurité économique, au secteur de la défense et à l'avenir énergétique propre du Canada. Le projet créera 300 emplois permanents, des centaines d'autres dans la construction et 27 années d'exploitation générant un produit intérieur brut et des revenus provinciaux soutenus.

En plus des métaux de la mine Sisson, on trouve au Nouveau-Brunswick 21 des 34 minéraux critiques essentiels à l'économie canadienne. Une stratégie globale sur les minéraux est également en cours d'élaboration et des modifications législatives connexes seront présentées en 2026. La modernisation de notre cadre législatif est essentielle pour que le Nouveau-Brunswick soit reconnu comme un fournisseur fiable de minéraux à l'échelle mondiale.

L'incertitude qui règne sur les marchés mondiaux rend la diversification des marchés plus importante que jamais pour les entreprises axées sur les exportations qui dépendent fortement des États-Unis et de la Chine. Au cours des sept premiers mois de 2025, le Nouveau-Brunswick a augmenté ses exportations alimentaires de 46 % vers l'Europe, de 23 % vers le Moyen-Orient et de 112 % vers Hong Kong. Au cours de la même période, le secteur manufacturier a fait preuve d'une résilience remarquable. Les exportations à destination de l'Inde, un marché clé pour notre stratégie de diversification, ont augmenté de près de 23 %.

Au cours de l'année à venir, Opportunités Nouveau-Brunswick et le ministère de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches comptent accentuer la diversification des marchés grâce à des partenariats pour la croissance et à des missions commerciales ciblées.

Dans ce climat économique imprévisible, les investissements à long terme doivent s'accompagner d'une flexibilité prudente. C'est pourquoi votre gouvernement lancera dans la prochaine année une stratégie de développement économique conçue pour stimuler la productivité, renforcer la compétitivité et la résilience du secteur privé, ainsi qu'attirer les investissements. Grâce à cette approche, le Nouveau-Brunswick se positionnera comme un endroit compétitif pour l'investissement, la construction et la croissance.

Nous observons également une intensification des échanges commerciaux au Canada. La *Loi sur le libre-échange au Canada* du Nouveau-Brunswick sera déposée cet automne. Ce projet de loi supprimera les obstacles réglementaires intérieurs au commerce des biens et des services dont la vente est approuvée ailleurs au pays, élargissant ainsi le choix des consommateurs et consommatrices, tout en aidant les entreprises du Nouveau-Brunswick à réussir dans les provinces

et territoires ayant des dispositions législatives similaires. Au cours de la prochaine année, nous continuerons de collaborer avec les autres provinces et territoires afin de créer de nouvelles occasions d'affaires et de mettre sur pied des projets d'intérêt national.

Pour bâtir une province forte et résiliente, il faut notamment pouvoir compter sur une main-d'oeuvre solide.

D'ici 2027, une personne sur quatre au Nouveau-Brunswick aura 65 ans ou plus, et un besoin urgent de main-d'oeuvre qualifiée se fera sentir dans tous les secteurs, dont ceux de la construction, de l'entretien, du transport et de la fabrication.

Des mesures concrètes ont déjà été prises afin de parer à la situation. Cet été, plusieurs jeunes ont participé au Programme d'apprentissage pour les jeunes du Nouveau-Brunswick, un programme de préapprentissage dirigé par l'industrie et destiné aux élèves du secondaire souhaitant pratiquer un métier spécialisé.

Au cours des prochaines années, plus de programmes semblables contribueront à constituer la main-d'oeuvre en exposant les jeunes à des carrières dans les métiers spécialisés.

Le gouvernement s'est fixé comme objectif d'augmenter à 86,9 % d'ici 2028 le pourcentage de jeunes âgés de 20 à 29 ans qui poursuivent des études, qui occupent un emploi ou qui suivent une formation.

Conscient des défis en matière de main-d'oeuvre, votre gouvernement a orienté ses programmes et ses politiques d'immigration afin de donner la priorité aux secteurs des soins de santé, de l'éducation, des services sociaux et de la construction. Ces secteurs représentent 45 % de toutes les désignations provinciales en 2025. Immigration Nouveau-Brunswick continuera de bonifier son soutien dans ces secteurs en misant sur un recrutement ciblé et pointu, orienté vers les talents issus des domaines les plus touchés par les pénuries.

Des modifications à la *Loi sur les pratiques d'inscription équitables dans les professions réglementées* ont été adoptées afin d'éliminer les obstacles à la mobilité de la main-d'oeuvre. Au cours de l'année à venir, le ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail poursuivra sa collaboration avec ses homologues nationaux afin d'harmoniser les exigences en la matière.

Parallèlement, des efforts ont été déployés en vue d'améliorer les conditions socioéconomiques des artistes professionnels au Nouveau-Brunswick comme en témoigne la nouvelle *Loi sur le statut de l'artiste* adoptée lors de la session du printemps dernier. Des règlements sont en cours d'élaboration pour permettre l'application concrète de cette loi porteuse.

L'amélioration de la couverture cellulaire dans les collectivités rurales du Nouveau-Brunswick fera de notre province un endroit plus attrayant où vivre et faire des affaires. Dans cette optique, le gouvernement s'est engagé à améliorer le service dans dix zones rurales de la province, en collaboration avec Bell Canada.

De plus, le gouvernement travaille avec des fournisseurs de services de téléphonie mobile à l'avancement de plans de prestation des services cellulaires dans trois nouveaux sites.

En 2026, le gouvernement s'attellera à la modernisation de trois tours au Nouveau-Brunswick. Il collaborera avec des fournisseurs de téléphonie mobile afin qu'ils puissent installer leur équipement et améliorer le service cellulaire dans ces zones.

Le principe qui vise à prioriser l'achat de produits néo-brunswickois et canadiens profite également au secteur du tourisme. Depuis février, le ministère du Tourisme, du Patrimoine et de la Culture mobilise le public et les parties prenantes à ce sujet, et une stratégie touristique complète sera dévoilée cet automne.

Le gouvernement poursuit son cheminement vers la réconciliation économique avec les communautés des Premières Nations. Récemment, des accords de partage des recettes ont été signés avec 14 Premières Nations de la province. L'équipe est résolue à reconstruire les relations de gouvernement à gouvernement avec les Premières Nations de façon à favoriser une relation de confiance et une compréhension commune des obligations découlant des traités.

Environnement

Nous avons la chance, au Nouveau-Brunswick, d'être entourés des beautés de la nature. Nous nous en emparons en fréquentant les forêts et les sentiers, en profitant des lacs et des baies, et trouvons ainsi un certain équilibre dans nos vies. Il ne faut pas faire l'erreur de tenir cette chance pour acquis.

Le ministère des Ressources naturelles a combattu à bras le corps une saison des incendies historique : plus de 300 feux ont sévi. Cette opération a reposé sur la collaboration entre les ministères, les municipalités et l'aide du reste du Canada et du Maine.

Les feux de l'été, ici et ailleurs au pays, ont souligné à gros traits l'importance de se doter de plans pour assurer la sécurité des collectivités, avant, pendant et après une catastrophe naturelle.

Les incendies en sont un exemple, les inondations en sont un autre. Le ministère des Transports et de l'Infrastructure a terminé la troisième phase de l'élaboration du plan d'atténuation des inondations à long terme qui classe par ordre de priorité les actifs routiers provinciaux vulnérables aux inondations.

Nous travaillerons à la quatrième phase au cours de l'année.

Préserver les ressources naturelles du Nouveau-Brunswick et assurer un environnement sain est essentiel pour les personnes qui résident dans la province aujourd'hui ainsi que pour les générations futures. Le ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux dirige des projets visant la protection de l'air et de l'eau, la promotion de la durabilité et l'adaptation aux

défis environnementaux qui contribueront à préserver la beauté naturelle et la santé de notre province.

Actuellement, 10,5 % des terres et des eaux douces de la province sont des zones protégées et conservées. Le ministère des Ressources naturelles est déterminé à porter cette proportion à 15 % et son objectif à long terme est de protéger 30 % du territoire du Nouveau-Brunswick.

De nouvelles lignes directrices ont été publiées pour faciliter la planification des projets de contrôle de l'érosion des berges et des côtes et pour donner des conseils clairs et pratiques sur les solutions naturelles, techniques et hybrides. En collaboration avec les parties prenantes et les détenteurs de droits, le gouvernement publiera en 2026 un rapport sur l'état des côtes qui servira à déterminer les options stratégiques et les mesures à prendre.

Votre gouvernement s'est fixé comme objectif d'améliorer la qualité de l'air, à « bonne ou meilleure ». L'objectif de cette année, qui a été atteint, était de 74 % et celui de 2026 est de 76 %. En septembre, le ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux a lancé des consultations publiques pour s'assurer d'inclure dans la mise à jour de la *Loi sur l'assainissement de l'air* le plus de points de vue possible.

Énergie NB, en collaboration avec les gouvernements provincial et fédéral et ses partenaires des Premières Nations, investit dans des projets éoliens, ce qui s'inscrit dans la transition énergétique propre de la province. Cet ajout de pas moins de 450 mégawatts sera une source d'énergie verte et abordable qui stimulera la croissance économique et créera des emplois ici, au Nouveau-Brunswick. Ces projets sont un grand pas vers la décarbonation du réseau électrique de la province et un avenir énergétique plus durable.

En outre, votre gouvernement poursuit ses efforts vers la carboneutralité pour lutter contre les changements climatiques.

Pour respecter son engagement à renforcer la résilience et l'adaptation du réseau routier et à réduire les émissions de gaz à effet de serre du parc automobile et des bâtiments publics, le gouvernement alloue 2,95 millions de dollars à la lutte climatique. En tout, plus de 55 millions de dollars ont été investis pour atteindre les cibles du Plan d'action sur les changements climatiques.

Gouvernement de confiance

Être un gouvernement de confiance demeure une priorité du gouvernement. C'est pourquoi les élus vont sur le terrain : pour écouter, rétablir les ponts et rebâtir la confiance des gens du Nouveau-Brunswick.

Pour réaliser l'ambitieux programme du gouvernement, nous devons faire les choses différemment. Ces dernières années, les dépenses de l'État n'ont cessé d'augmenter sans que les recettes suivent la cadence. Votre gouvernement est résolu à adopter une approche équilibrée. Il a mis les ministères au défi de réimaginer la prestation de services à la population, de façon à ce qu'ils soient

plus adaptés, plus efficaces et plus efficaces. Il reste encore des décisions difficiles à prendre et votre gouvernement est résolu à les prendre avec vous.

Le gouvernement continue de faire le suivi des progrès et de mettre en oeuvre les recommandations de la commissaire sur le racisme systémique et élabore une stratégie d'antiracisme.

Les deux langues officielles du Nouveau-Brunswick ne font pas que témoigner de notre histoire, elles sont des forces vives qui enrichissent notre culture, resserrent notre tissu social et créent des possibilités économiques uniques qui distinguent notre province au pays et sur la scène mondiale. C'est pourquoi votre gouvernement a mis en oeuvre les recommandations maîtresses de la révision de 2021 de la *Loi sur les langues officielles*. Un comité permanent des langues officielles a été créé et un sous-ministre des langues officielles a été nommé. Les progrès dans la mise en oeuvre des recommandations assureront le rayonnement des deux langues officielles pour les générations à venir.

Si nous voulons favoriser la confiance mutuelle, la collaboration et l'engagement commun à atteindre les objectifs organisationnels et sociétaux, il est primordial d'améliorer les relations avec les syndicats du secteur public. Nous créerons ainsi un environnement de travail stable, bénéfique tant pour le personnel que pour les services publics.

Depuis novembre 2024, cinq conventions collectives ont été signées. Deux ont été ratifiées et n'attendent plus que d'être signées. Deux accords de principe sont en attente d'un vote de ratification.

En 2026, votre gouvernement déposera un projet de loi sur la transparence salariale qui favorisera l'équité et la responsabilité dans tous les secteurs en veillant à ce que les pratiques de rémunération soient transparentes et inclusives.

Des modifications à la *Loi sur la santé publique* visant à améliorer l'indépendance du médecin-hygiéniste en chef seront également présentées au cours de la session. Nous cherchons ainsi à garantir des décisions et des travaux de recherche impartiaux pour protéger encore mieux la population du Nouveau-Brunswick.

Enfin, conformément à son engagement à cet effet, le gouvernement procède actuellement à une révision de la *Loi sur le droit à l'information et la protection de la vie privée* visant à garantir au public un accès plus facile et moins restrictif.

Conclusion

Le changement ne se produit pas du jour au lendemain, mais nous commençons à en constater les effets ici au Nouveau-Brunswick.

Votre gouvernement a une vision stratégique pour notre province et est déterminé à travailler avec la population pour faire avancer les choses. Ce ne sera pas facile et il faudra parfois s'adapter, au gré des nouvelles occasions et des nouveaux défis, mais notre détermination commune à nous améliorer n'en sera pas altérée.

La dernière année a vu bon nombre de progrès mesurables, il reste toutefois encore beaucoup à faire pour réaliser le plein potentiel du Nouveau-Brunswick. Votre gouvernement est plus motivé que jamais à vous écouter, à collaborer avec vous, à apporter des changements et à travailler fort pour offrir à toute la population du Nouveau-Brunswick l'avenir meilleur qu'elle mérite.

Merci.

Son honneur se retire de la Chambre.

La présidente de l'Assemblée remonte au fauteuil.

Il est ordonné que l'hon. Susan Holt, première ministre, soit autorisée à déposer un projet de loi intitulé *Loi perpétuant un droit traditionnel spécifique*. (Projet de loi 1.)

En conséquence, la première ministre présente le projet de loi à la Chambre, lequel est reçu et lu une première fois.

La présidente informe la Chambre que, afin d'éviter des erreurs, elle a obtenu le texte du discours de Son Honneur, dont elle s'offre à faire la lecture. (Elle en est dispensée.)

Sur la motion de M. Robichaud, appuyé par M^{me} Vautour, il est résolu que le discours de S.H. la lieutenant-gouverneure soit mis en délibération sur-le-champ.

M. Robichaud, député de la circonscription électorale de Hautes-Terres—Nepisiguit, appuyé par M^{me} Vautour, députée de la circonscription électorale de Dieppe-Memramcook, propose une adresse en réponse au discours de S.H. la lieutenant-gouverneure, adresse dont il donne lecture de sa place et qu'il fait remettre à la présidente, qui en donne lecture à son tour. Voici le texte de l'adresse :

Fredericton (N.-B.)
le 21 octobre 2025

À Son Honneur,
l'honorable Louise Imbeault,
lieutenant-gouverneure de la province du Nouveau-Brunswick

Qu'il plaise à Votre Honneur,

Nous, sujets très dévoués et loyaux de Sa Majesté, membres de l'Assemblée législative de la province du Nouveau-Brunswick, qui tient maintenant séance, prions respectueusement Votre Honneur d'agréer nos humbles remerciements pour le gracieux discours que vous nous avez fait

et nous assurons à Votre Honneur que toutes les questions dont nous serons saisis durant la session feront l'objet de notre attention et de notre étude les plus diligentes.

Il s'élève un débat. Après un certain laps de temps, il est ajourné sur la motion de M. Savoie, chef de l'opposition et député de la circonscription électorale de Saint John-Est.

La séance est levée à 14 h 49.